



Ouagadougou, le 18 mars 2016

N° 0605 /MINEFID/CAB

## CIRCULAIRE

*A*

TOUTE AUTORITE CONTRACTANTE

**Objet :** mise en application des dossiers  
standards nationaux d'acquisition

Le Burkina Faso s'est doté de nouveaux dossiers types issus de la transposition des décisions de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine relatives aux dossiers standards régionaux d'acquisition (DSRA) à travers la prise des arrêtés ci-après :

- Arrêté n° 2015-465 MEF/CAB du 21 décembre 2015 portant adoption du dossier standard d'appel d'offres pour la sélection de maitres d'ouvrage public délégués ;
- Arrêté n° 2015-466 MEF/CAB du 21 décembre 2015 portant adoption du dossier standard de demande de propositions pour la passation des marchés de prestations intellectuelles et le modèle de rapport d'évaluation, pour le recrutement de consultants individuels, de manifestation d'intérêt pour la présélection de consultants en vue d'une demande de propositions ;
- Arrêté n° 2015-467 MEF/CAB du 21 décembre 2015 portant adoption du dossier standard d'appel d'offres et de demande de prix pour la passation des marchés de travaux, fournitures, équipements et /ou services connexes, de services courants et du modèle de rapport d'évaluation ;
- Arrêté n° 2015-468/MEF/CAB du 21 décembre 2015 portant adoption du dossier standard d'appel d'offres pour la passation des conventions de délégation de service public.

La date d'entrée en vigueur de ces dossiers standards est fixée au 21 décembre 2015, date de signature des arrêtés y relatifs.

Toutefois, à titre exceptionnel, les anciens dossiers types pourront être utilisés jusqu'au 30 juin 2016.

J'attache du prix au respect de l'exécution de la présente circulaire afin d'éviter tout blocage dans la mise en œuvre du processus budgétaire.

**Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI**  
*Chevalier de l'Ordre National*

